

PROagri

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

CERTIFICATION HVE

Soyez prêt pour la
certification
Haute Valeur
Environnementale



drome.chambres-agriculture.fr



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
DRÔME

La Chambre d'agriculture vous propose un accompagnement sécurisé vers la certification Haute Valeur Environnementale



La certification "Haute Valeur Environnementale" est une mention valorisante pour les exploitations agricoles respectueuses de l'environnement (protection de la biodiversité, gestion de la ressource en eau, stratégie phytosanitaire et gestion de la fertilisation).

Vous êtes

Chef d'exploitation agricole.

Vous souhaitez

Valoriser vos bonnes pratiques environnementales pour vous démarquer auprès de votre clientèle ou pour répondre aux exigences de vos cahiers des charges.

Notre service

Une **information complète sur le dispositif HVE** (objectifs, réglementation, démarches administratives ...). Formation d'une journée. Retrouvez les dates de nos prochaines formations sur notre site internet :

www.drome.chambres-agriculture.fr



La **validation du niveau 1 préalable** à la certification (remise d'une attestation).

Un RDV individuel pour préparer l'audit de certification :

- **cartographie** des éléments paysagers de l'exploitation,
- **calcul et suivi des indicateurs**,
- un **plan d'actions et conseils personnalisés** pour satisfaire aux exigences environnementales.

Le **suivi de la certification** (préparation à l'audit de suivi et l'audit de renouvellement du certificat).

Vous avez la possibilité d'adhérer à Mes Parcelles pour la **traçabilité des pratiques culturales** et **des performances environnementales** et de bénéficier d'un conseil pour faciliter la démarche HVE.



Être HVE c'est :

- pas de Conseil Stratégique Phytosanitaire (CSP)
- accès à l'écoringime PAC en 2023
- valoriser ses bonnes pratiques environnementales (Biodiversité, phytosanitaire, fertilisation et irrigation)
- répondre aux exigences de vos cahiers des charges

Nos tarifs "Certification dans le cadre d'une démarche individuelle ou collective"

À la
carte

Quels sont les avantages de cette démarche ?

▲ Moins d'audit externe, mais un audit interne avec la chambre d'agriculture, annuel, qui permettra un vrai suivi.

▲ Une période fixe d'audit interne, en hiver, avant le 15 mars, pour une certification au plus tard le 15 mai (avant la fin de la PAC).

▲ Un cout inférieur pour l'audit interne + frais certification + dossier par rapport à l'appui chambre (pack 3 ans) + frais de certification individuelle.

• Préparation à l'audit de certification : 630 € HT

• Suivi intermédiaire ou de ré-engagement : 331 € HT

• Accompagnement le jour de l'audit avec l'organisme certificateur (facultatif) : 331 € HT

Pack
3 ans

	Individuel	Collectif ⁽¹⁾
Initial	1 accompagnement initial + 1 suivi intermédiaire (+ 18 mois) 950 €	1 accompagnement initial + 2 suivis intermédiaires (1 par an) 1 250 €
Ré-engagement	2 suivis intermédiaires (tous les 18 mois) 650 €	3 suivis intermédiaires (1 par an) 960 €

Abonnés MesParcelles ou groupes : 5% de réduction sur les packs 3 ans

Le coût de l'audit par un organisme certificateur n'est pas compris dans ces tarifs

(1) Cette formule est disponible pour les agriculteurs souhaitant intégrer le collectif de la CA26 ou pour les viticulteurs en Côtes du Rhône.

Contactez **Fabienne MALOSSANNE** au 04 75 82 40 00 pour connaître les conditions d'abonnement Mes Parcelles.

Plus d'informations : www.mesparcelles.fr

PROAGRI
mesparcelles
L'accélérateur de performance





CHAMBRE
D'AGRICULTURE
DRÔME

Les + PROAGRI

- > Une **habilitation** pour valider le niveau pre-requis a la demande de certification
- > Un **agrément** pour le conseil phytopharmaceutique
- > Une **expertise** pour toutes les productions de l'exploitation
- > Notre **outil en ligne** MesParcelles est leader sur le marché (35 000 exploitations utilisatrices)
- > Une **offre adaptable** en fonction de vos besoins



Isabelle MEJEAN, référente HVE & formation HVE 06 22 42 53 87
Anne CHAPOVALOFF, information & inscription 04 27 24 01 53



Chambre d'agriculture de la Drôme

145, avenue Georges Brassens - 26504 Bourg-lès Valence | 04 75 82 40 00



La Chambre d'agriculture de la Drôme est certifiée Engagement de service « Services aux agriculteurs et acteurs des territoires », Ref. 221, par AFNOR Certification.